

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Le vingt trois février deux mil dix sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 14 février 2017

**Présents** : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

**Secrétaire de séance** : Bertrand LANDELLE

**Absent(s) excusé(s)** : Gilbert DELLIERE

**Absent(s) non excusé(s)** :

**Assistait également** : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

### Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 8 décembre 2016
- Subventions aux associations et adhésion fondation du patrimoine 2017
- BP Commune : créances éteintes
- Restauration et entretien du bassin versant de la Vaige : avis
- Création d'emploi administratif au secrétariat de la mairie
- Questions et informations diverses

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2016

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

### 2. Subventions aux associations et adhésion fondation du patrimoine 2017

DCM n°2017-001

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, vote l'attribution des subventions comme suit :

UDAF	30,00 €
SPA	20,00 €
Ecole privée Meslay (Sacré Coeur) OGEC - Participation au fonctionnement plafonnée à 1 000 €	1000,00 €
Prévention routière	20,00 €
Club de la Joie	100,00 €
AFN	50,00 €
AMB	120,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	46,00 €
Groupement de défense contre les organismes nuisibles de LE BIGNON DU MAINE	130,00 €
Association de pêche	120,00 €
PEP Laval (classe de neige RPI Le Bignon-Maisoncelles mars 2017)	1 050,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>2 686,00 €</b>

M. Le Maire propose de cotiser à la fondation du patrimoine pour un montant de 55 € (tranche commune moins de 500 habitants). Cet organisme pourra nous subventionner à hauteur de 10% du montant des travaux de réparation de la toiture de l'église si nous obtenons 5% de dons.

**Après délibération et à l'unanimité**, le Conseil Municipal, vote l'attribution de la cotisation à la fondation du patrimoine.

### 3. BP Commune : créances éteintes

DCM n°2017-002

Suite au jugement prononcé le 28 novembre 2016, Mme QUEMENER Véronique demande l'effacement de la dette au nom de M. Johan SEPPE et MME Priscilla BOYARD pour un montant de 26.56 €.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, constate la dette au M. Johan SEPPE et MME Priscilla BOYARD d'un montant de 26.56 € et décide de l'annuler à l'article 6542 et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.

### 4. Restauration et entretien du bassin versant de la Vaige

DCM n°2017-003

M. Le Maire communique la demande du Président du syndicat du bassin de la Vaige sur la nécessité d'atteindre le bon état écologique à l'horizon 2027 sur le bassin versant de la Vaige. Les Préfets de la Mayenne et de la Sarthe, ont prescrit une enquête publique du 6 février au 10 mars 2017 inclus, relative à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation demandées par le Syndicat, concernant le programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques de ce bassin.

Le montant du programme de restauration et d'entretien 2017-2021 est évalué à

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

2 220 468 euros TTC, concernant notamment la gestion des embâcles, l'amélioration de la diversité des habitats aquatiques, la réduction du colmatage, la restauration de la végétation rivulaire, l'aménagement de frayères à brochets, la restauration de la continuité écologique, les études, l'animation, les suivi d'indicateurs et la communication.

**Après délibération**, le conseil municipal, donne un avis favorable à ce programme de restauration et d'entretien d'un montant de 2 220 468 € TTC pour la période 2017-2021 sur le bassin versant de la Vaige, dans le cadre de la déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

### 5. Création d'emploi administratif au secrétariat de la mairie

**DCM n°2017-004**

Suite à la demande de mutation de Mme Odile HEUVELINNE, M. Le Maire propose de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au secrétariat de la mairie. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

**Après délibération et à l'unanimité**, le Conseil Municipal, donne son accord pour créer un emploi permanent d'emploi administratif au secrétariat de la mairie.

### 6. Agenda

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 30 mars 2017

### 7. Questions et informations diverses

✚ Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) un registre de concertation est à votre disposition au secrétariat de la mairie pour être complété.

✚ Le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la location du bâtiment situé 2 place de l'église pour un loyer mensuel de 500 € HT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire  
Jean Louis BELLAY